



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 25688

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés rencontrées par des bénéficiaires des minima sociaux. La pratique constante de l'administration et du législateur de s'appuyer sur les revenus déclarés en année n-1 pour accorder le bénéfice des minima sociaux provoque en effet une distorsion dans le temps parfois très dommageable tant pour la collectivité que pour des individus. Dans le cas de personnes perdant une source importante de revenus ou dont la situation a changé, cela revient en effet à les faire vivre plusieurs mois et jusqu'à un an sans qu'ils puissent bénéficier de la solidarité nationale. À l'inverse, des personnes ayant retrouvé des revenus peuvent continuer à bénéficier plusieurs mois d'aides dont elles n'ont plus besoin. Elle l'interroge par conséquent sur les dispositifs existants ou à créer pour permettre de réduire ces écarts.

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25688

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4610

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)